



Compte Rendu de la COMMISSION ECONOMIE

MERCREDI 11 Septembre 2013

14h00 à 16h00 à Moloy

Etaient présents :

CEA de Valduc :

Patrick HARCOUET, assistant du directeur et chef de l'unité communication et affaires publiques

Elus :

Catherine BURILLE, maire de Léry, Coprésidente de la SEIVA

Pierre GARNIER, maire de Poiseul-la-Grange

Henri JULIEN, conseiller général du canton d'Aignay-Le-Duc, maire de Minot

Michaël FREQUELIN, maire de Moloy et son représentant, François ROUSSEL

Marie-Roberte VIVIER, Adjointe et représentant Marc HIERHORZER, maire de Lamargelle

Personnalités qualifiées :

Cécile GREATTI, habitante de Salives

Véronique GUITTON, habitante de Moloy

Colette CAZET, habitante de Pellerey

Associations de protection de l'environnement et de la santé :

Richard COURTOT, représente Pierre GUILLE, président de l'Union Fédérale des Consommateurs de Côte d'Or (UFC 21)

Bernard DELAULLE, CLAPEN 21

Collège des membres associés

Bernard BONNUIT, ancien maire d'Aignay-Le-Duc

Cécilia FIALKOVOSKA, habitante de Salives

Egalement présents :

Elodie JANNIN, Chargée de Communication SEIVA

Eric PIDERIT, Journaliste au Journal de la Haute Marne

Excusés :

Charles BARRIERE, conseiller général du canton d'Is Sur Tille

Marguerite BOUTELET, ex – maître de conférence en droit privé, Université de Bourgogne

François BUGAUT, directeur du centre

Alain CAIGNOL, président de la commission Economie de la SEIVA

Alain DELGUTTE, président de l'Ordre des Pharmaciens de Bourgogne

Jean Pierre FAVRE, président de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) de Bourgogne

André LARCENEUX, UFR géographie, Université de Bourgogne

Catherine LOUIS, maire de Val-Suzon, présidente de communauté de communes et conseiller général du canton de Saint-Seine l'Abbaye

Jean-Patrick MASSON, président du Comité VALDUC

Jean-Pierre MOURAUX, président de l'Ordre des Médecins de Côte d'Or

Jean RAPENNE, président du Comité pour la transparence autour de Valduc,

Catherine SAUT, Chargée de Mission SEIVA

François SAUVADET, président du Conseil Général de Côte d'Or

En l'absence d'Alain CAIGNOL, président de la Commission Economie, – raison de santé – c'est Catherine BURILLE, qui ouvre la séance. Elle remercie les personnes présentes d'être venues. C'est elle et Elodie JANNIN qui animeront exceptionnellement la réunion.

Patrick HARCOUET, assistant du directeur, a préparé une présentation en fonction des questions posées préalablement par la SEIVA.

1) Impact économique du centre de Valduc

1.1 Répartition des salariés dans la région

Fin 2012, le centre comptait :

- 989 en contrat à durée indéterminée
- 24 en contrat à durée déterminée
- 20 en thèses
- 1 conseiller scientifique
- 34 contrats en alternance
- 3 corps médicaux
- Une dizaine d'intérimaires

S'ajoutent à ce chiffre les 350 personnes travaillant pour les entreprises extérieures – entretien des installations, des jardins, cantine, etc – et jusqu'à 300 personnes sur les chantiers des nouvelles installations.

Au total, environ 1800 personnes travaillent en permanence sur le centre dont plus de 1000 en tant que salariés Valduc.

Communauté	salariés CEA	%
COMADI	372	37,16 %
Seine et Tilles en Bourgogne	290	28,97 %
Autres Côte d'Or	227	22,68 %
Pays Châtillonnais	50	5,00 %
Autres	27	2,70 %
Saône et Loire	12	1,20 %
Jura	10	1,00 %
Haute-Marne	9	0,90 %
Région Parisienne	3	0,30 %
Doubs	1	0,10 %

37,16 % des salariés du centre en CDI vivent dans le Grand Dijon, 28,97 % dans le Pays Seine et Tilles en Bourgogne, 22,68% partout ailleurs en Côte d'Or (voir le tableau ci-contre).

48,15 % des salariés du centre en contrats temporaires vivent dans le grand Dijon et 9,88 % dans le Pays Seine et Tilles en Bourgogne (voir le tableau).

Au total, 45 salariés ou ex-salariés de Valduc vivent dans l'une des huit communes soumises au risque nucléaire à savoir Echalot, Lamargelle, Le Meix, Poiseul-la-Grange, Frenois, Léry, Moloy et Salives.

Ils sont plus précisément :

- 15 à Salives
- 14 à Moloy
- 7 à Frénois
- 5 à Lamargelle
- 2 à Léry
- 2 à Poiseul

Sur ces 45 salariés, 24 sont en CDI, 1 en CDD, 2 en préretraite et 18 en retraite.

Communauté de communes	salariés CEA	%
COMADI	39	48,15 %
Autres Côte d'Or	12	14,81 %
Autres	9	11,11 %
Seine et Tilles en Bourgogne	8	9,88 %
Doubs	4	4,94 %
Pays Châtillonnais	3	3,70 %
Région Parisienne	3	3,70 %
Saône et Loire	2	2,47 %
Haute-Marne	1	1,23 %

Les recrutés de 2012 se sont installés principalement dans le Grand Dijon (5 personnes sur 12), voir ci-dessous.

	Seine et Tilles en Bourgogne	COMADI (Grand Dijon)	Dpts Limitrophes	Autres Côte d'Or	Total
BAC+8	-	-	1	-	1
BAC+5	2	1	-	-	3
BAC+4	-	1	-	-	1
BAC+3	-	1	-	1	2
BAC+2	-	2	-	1	3
BAC	-	-	-	1	1
Niveau secondaire	-	-	1	-	1
	2	5	2	3	12

Y'a-t-il un lien entre métier et répartition géographique ?

On constate que 50 % des salariés de Valduc Mathématiciens/Informaticiens/Scientifiques vivent dans le Pays Seine et Tilles en Bourgogne. En revanche, environ 49% des cadres Encadrement/Coordination vivent dans le grand Dijon.

	COMADI	Seine et Tilles en Bourgogne	Autres Côte d'Or	Pays Châtillonnais	Autres	Saône et Loire	Haute-Marne	Jura	Région Parisienne	Doubs
ACTIVITES SOCIALES ET SYNDICALES	66,7%	33,3%	-	-	-	-	-	-	-	-
ADMINISTRATION	33,3%	38,1%	16,7%	4,8%	4,8%	-	2,4%	-	-	-
ASSISTANCE TECHNIQUE AUX PROGRAMMES	35,5%	33,6%	19,6%	6,5%	1,4%	1,4%	0,5%	1,4%	-	-
CHIMIE	44,4%	27,8%	11,1%	8,3%	2,8%	-	-	2,8%	2,8%	-
ENCADREMENT ET COORDINATION	48,8%	27,9%	17,8%	-	2,3%	-	0,8%	-	2,3%	-
INSTRUMENTATION/METROLOGIE/CONTROLE	42,6%	23,1%	22,2%	4,6%	0,9%	3,7%	0,9%	0,9%	0,9%	-
MATHEMATIQUE S/INFORMATIQUE SCIENTIFIQUE	31,3%	50,0%	18,8%	-	-	-	-	-	-	-
PHYSIQUE	50,0%	23,7%	18,4%	2,6%	-	-	2,6%	2,6%	-	-
SCIENCE DU VIVANT	36,4%	36,4%	18,2%	9,1%	-	-	-	-	-	-
SCIENCE ET TECHNOLOGIE	31,5%	23,4%	28,2%	8,9%	2,4%	1,6%	2,4%	1,6%	-	-
SECURITE/SURETE/EQUALITE	32,6%	27,4%	27,7%	4,9%	4,9%	1,0%	0,7%	0,7%	-	0,3%

Questions :

François ROUSSEL : Le CEA de Valduc est-il un argument positif dans la vente et l'achat immobilier dans la zone PPI ?

Patrick HARCOUET : Je n'ai pas la réponse. Mais il me semble avoir vu dans les annonces « vends maison proximité Valduc ». Donc il me semble que c'est un atout. L'immobilier sur Dijon redevient un peu cher et les gens ont tendance à revenir dans les villages autour du centre où le prix de l'immobilier a baissé. Je vois, près de chez moi, les gens s'implantent dans des lotissements à Is-sur-Tille. 20 à 25 familles vont venir de Moronvilliers suite à la nouvelle installation. Ils ne font partie des statistiques. Ces personnes s'installent beaucoup près du centre afin de retrouver la campagne.

Véronique GUITTON : Et les Britanniques ?

Patrick HARCOUET : Ils ne sont pas encore là. Ils arriveront en 2015.

Concernant les retraités, 90 % d'entre eux restent en Côte d'Or dont

- 20 % dans le pays Seine et Tilles en Bourgogne
- 42 % Dijon et Grand-Dijon

97 % d'entre eux sont propriétaires de leur habitation principale.

Leurs loisirs préférés sont la marche à 72 %, le jardinage à 62 %, et les voyages à 65 %.

Questions :

Elodie JANNIN : Depuis que je travaille à la SEIVA, j'ai toujours entendu le centre dire que ses salariés étaient en meilleure santé que les autres car ils sont plus suivis médicalement. Est ce aussi parce que la santé est un critère de sélection à l'embauche ?

Patrick HARCOUET : La santé n'est pas un critère de sélection. Pour preuve, nous avons embauché une personne qui s'est révélée être très malade après visite médicale. En revanche, une personne qui a une maladie de sang va être plus sensible aux rayonnements et ne pourra donc pas être embauchée.

Cécile GREATTI : Y'a-t-il une limite d'âge ?

Patrick HARCOUET : Je ne pense pas. Officiellement non.

Bernard DELAULLE : Y'a-t-il une préférence locale pour les embauches ?

Patrick HARCOUET : Oui. Quand on embauche quelqu'un du sud par exemple, on sait que 10 ans après, cette personne retourne dans le sud. L'entretien d'embauche est déterminant. Si quelqu'un habite à côté du centre mais se comporte mal, on ne l'embauchera pas. Mais à profil égal, on privilégiera celui qui habite dans la région.

Catherine BURILLE : Qu'entendez-vous par « se comporte mal » ?

Patrick HARCOUET : Si la personne ne donne pas satisfaction aux tests des cabinets de recrutement.

Véronique GUITTON : Vous faites appel aux cabinets de recrutement pour n'importe quel type de poste ?

Patrick HARCOUET : Oui mais les tests ne seront pas les mêmes en fonction du poste.

François ROUSSEL : De quelle convention le centre relève-t-il ? Comme il y a différents métiers au CEA, y'en a-t-il une différente par métier ?

Patrick HARCOUET : Non je ne crois pas.

Colette CAZET : Les salariés de Valduc sont-ils fonctionnaires ?

Patrick HARCOUET : Le centre de Valduc est un établissement public à caractère industriel et commercial – EPIC. Non je ne pense pas que l'on ait différentes conventions collectives.

L'échange continue. Henri JULIEN fait remarquer que les entreprises extérieures, pour les chantiers par exemple, étant de grands groupes, il est difficile de recruter localement. Patrick HARCOUET précise que le centre ne peut pas forcer le choix des entreprises.

Catherine BURILLE demande si le centre n'a tout de même pas un peu la possibilité de les influencer de leur décision d'embauche. Embaucher localement permettrait un retour positif pour les riverains qui subissent, selon elle, les inconvénients de la présence de Valduc.

D'après Patrick HARCOUET, le centre offre de services tels que les transports qui peuvent influencer leur choix. Prendre les bus de Valduc au lieu de la voiture permet des économies de frais pour les entreprises. Néanmoins, le centre ne peut pas intervenir dans leur choix d'après Patrick HARCOUET.

Véronique GUITTON rappelle qu'une influence peut néanmoins se faire. Cela s'appelle du lobbying.

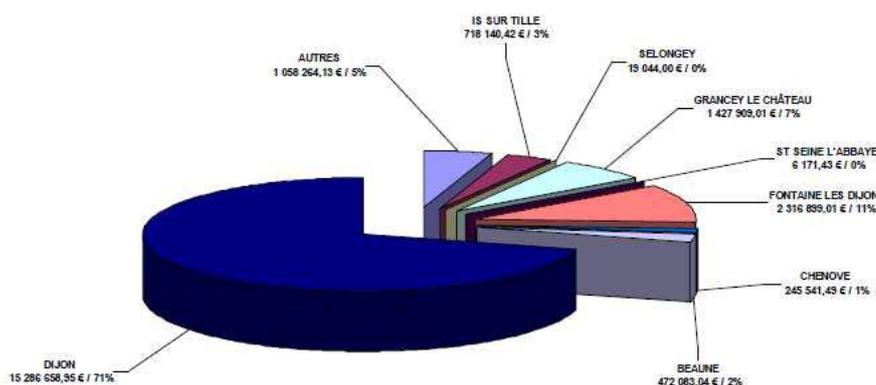
Elle propose que le centre communique les coordonnées du service du personnel aux mairies pour que les riverains sachent à qui s'adresser s'ils cherchent du travail. Cécile GREATTI rappelle que les chercheurs d'emploi peuvent déjà déposer leur CV sur le site du CEA : <http://moorea.cea.fr/>

Néanmoins, Patrick HARCOUET précise que le centre de Valduc va très peu embaucher en 2014. Le seul secteur demandeur à Valduc est la radioprotection.

1.2 Les dépenses extérieures

Le centre de Valduc aura dépensé 120 millions d'euros dont 30 millions pour ses chantiers.

Sur 90 millions d'euros d'achats effectués par le CEA Valduc en 2012, presque 22 millions profitent à la Bourgogne et plus de 65 millions pour les autres régions françaises.



AUTRES	1 058K€
IS SUR TILLE	718K€
SELONGEY	19K€
GRANCEY LE CHATEAU	1 428K€
ST SEINE L'ABBAYE	6K€
FONTAINE LES DIJON	2 317K€
CHENOVE	246K€
BEAUNE	472K€
DIJON	15 287K€

24 % environ profite à la Côte d'Or, dont 71 % à Dijon. Grancey-le-Château et Is-sur-Tille ne représentent respectivement que 7 et 3% du total.

D'après Patrick HARCOUET, le centre achète à Salives essentiellement de la paille et du bois pour sa chaufferie et les fruits et légumes dans la proche région.

Le centre génère 700 emplois induits de la consommation et 900 emplois indirects chez les fournisseurs. Au total, Valduc a permis de créer 3 400 emplois (directs et indirects).

Le centre génère 8 millions de recherche et du développement dont plus de 30% dans les PME. Valduc soustraite beaucoup dans les PME pour les domaines de la mécanique, la métallurgie.

2) Relations avec les industriels de Bourgogne

2.1) Les associations d'entreprises

Le centre de Valduc fait partie de 3 associations d'entreprises.

➤ Le Club entreprendre 21

Né en 1992, de la volonté des élus du territoire, dans le cadre de la Charte Intercommunale, ce Club est ouvert aux entrepreneurs, industriels, artisans et prestataires de services des cantons de Grancey-le-Château, Is-sur-Tille, Saint-Seine-l'Abbaye et Selongey.

L'objectif est de favoriser la communication entre les entrepreneurs locaux, soutenir le développement de l'économie locale, et l'installation de nouvelles activités :

- En donnant aux Chefs d'Entreprises et à leurs collaborateurs, la possibilité de se connaître, d'échanger sur leurs expériences, de s'entraider afin d'améliorer leurs performances,
- En dialoguant avec les collectivités locales, les organismes publics, la CCI de Dijon, ou toutes structures concernées par le développement économique local,
- En fournissant de l'information relative au développement de l'entreprise par l'organisation de réunions à thèmes, de visites d'entreprises,
- En apportant une connaissance du tissu économique local,
- En participant aux actions qui permettront le renforcement du dynamisme économique local, inscrites ou non au contrat de Pays.

Le siège est la pépinière d'entreprises de Selongey. Il regroupe près de 70 entreprises du territoire. Michel DROUHIN, Adjoint à Patrick HARCOUET, est Vice Président de l'association.

➤ **Alizé Grand bassin dijonnais**

Alizé est une démarche territoriale de solidarité interentreprises pilotée par la CCI. Ce dispositif national de soutien à l'activité économique et à la création d'emplois vise à l'accompagnement, des TPE et PME locales, dans leurs projets de développement par de « grandes entreprises » qui mettent gratuitement leurs compétences à leur disposition.

A une échelle nationale (23 bassins) et depuis 1998, Alizé compte 160 entreprises partenaires, 1500 PME accompagnées et 10 000 emplois soutenus. Au niveau de la Côte d'Or, ce sont 95 projets qui ont été accompagnés, 258 emplois soutenus et 279 jours de compétences mobilisés. Valduc a suivi 5 projets en 2 ans.

➤ **Pôle de l'Industrie Nucléaire (anciennement Pôle Nucléaire de Bourgogne)**

Le PNB a été créé pour accompagner ses membres face à quatre défis majeurs :

- Développer l'innovation et la recherche pour gagner en compétitivité.
- Consolider l'intégration industrielle de cette filière - unique au monde dans cette concentration - pour construire plus vite des centrales aux exigences techniques renforcées.
- Attirer et former une nouvelle génération d'opérateurs, techniciens, ingénieurs vers les métiers de conception, de fabrication, de maintenance et de déconstruction.
- Promouvoir le savoir faire des membres du Pôle Nucléaire Bourgogne, accroître sa place sur le marché mondial



Les 4 thématiques sont la métallurgie, le contrôle, le démantèlement et le béton.

Valduc est un membre fondateur. Il est aussi Vice Président et il assure la Présidence du conseil scientifique.

Créé en 2004 avec 7 adhérents, il compte en 2013 160 et 100 projets en 2012.

Questions :

Catherine BURILLE : Serait-il possible d'envoyer des plaquettes d'information aux mairies afin de faire connaître le Club Entreprendre 21 aux entreprises ?

Patrick HARCOUET : Je peux éventuellement demander à Michel DROUHIN d'envoyer une petite publicité.

2.2) Les plateformes de transfert technologique

Appuyée par le CNRS et le CEA, la plateforme technologique ARCEN a doté le campus de l'Université de Dijon de moyens très performants de caractérisation de la matière condensée et de capacités autonomes de micro/nano-fabrication : microscopes électroniques à balayage notamment. Elle est mise à disposition de tous les industriels.



Une plateforme de contrôles non destructifs est en cours de montage à Chalon-sur-Saône dans un bâtiment cédé par AREVA. Un ensemble de moyens de mesure sera monté tels que la radiographie x.

Les équipements de la maison de la métallurgie à Dijon sont également en cours de montage. Si une entreprise a besoin d'une pièce mais n'a pas les moyens de la faire, elle pourra se rendre dans les locaux de la maison de la métallurgie.

Le CEA a créé en 2013 l'Institut CEA Tech en région qui est une émanation de la DRT – Direction de la Recherche Technologique qui emploie 4500 personnes.

Ses missions :

- mise en œuvre de partenariats industriels
- partenariat scientifique
- gestion de plateformes régionales de transfert technologique.

Il permet de soutenir le développement des tissus industriels déjà très denses. Le financement est assuré par les industriels.

3 plateformes technologiques ont été créées en complément des centres CEA existants à Bordeaux, Nantes et Toulouse. C'est un responsable de Valduc qui est responsable de la plateforme de Nantes. Il n'existe pas de plateforme à Dijon car c'est le CEA qui assure ce rôle au près des industriels.

Dans le cadre du développement régional, Valduc s'est fixé 3 objectifs :

- **La formation**

Objectif = remplacer les départs en retraite et pourvoir 100 000 emplois dans la filière nucléaire avant 2020 dont 15 000 dans les PME de Bourgogne.

Des formations Bac à post-doc sont assurées avec le CEA, le Pôle Nucléaire de Bourgogne, l'INA et les industriels. 40 jeunes par an sont formés à Valduc de niveau technicien à niveau Master.

- **L'innovation**

Objectif = Permettre aux PME d'innover pour se développer.

L'année 2013 compte 120 projets.

Le centre de Valduc a organisé une journée « brevet » au Creusot. Les ingénieurs ont présenté aux entreprises des brevets afin de les aider à innover.

Une journée « création d'entreprise » va être organisée le 22 novembre à Dijon afin de promouvoir la culture scientifique et technique.

- **L'industrie**

Objectif = Développer l'emploi dans les PME

Le PNB a permis des réussites emblématiques, des sauts technologiques remarquables. C'est également des moyens mutualisés au service des PME, des plateformes technologiques et une aide à la création d'emploi. 3000 emplois pérennes ont été créés en dépensant 5000€ par emploi. Le PNB avec ses 163 entreprises adhérentes permet enfin de développer la filière nucléaire.

Le centre a une action avec le conseil régional : la « smart specialisation ». L'Etat demande que les régions se spécialisent en matière de projets scientifiques. Dans ce cadre, le CEA va s'associer avec l'Université.

2.3) Les brevets

En 2012, le CEA était le premier organisme mondial de recherche technologique et le deuxième organisme français avec 665 dépôts, le premier étant l'Oréal. Valduc ne fait pas beaucoup de recherche fondamentale d'après Patrick HARCOUET. Il dépose en revanche 5 à 10 brevets par an. Ces brevets sont ensuite présentés aux industriels qui peuvent les valoriser en les mettant en application. Au total, plus de 4000 brevets sont actifs dans les centres CEA.

Questions

Elodie JANNIN : La taxe professionnelle n'existant plus désormais, le centre paye-t-il une autre taxe ?

Patrick HARCOUET : Le centre paye la CFE, cotisation foncière des entreprises. C'est une somme relativement faible. L'entreprise doit en effet la payer lorsqu'elle fait des bénéfices. Or, à Valduc, seules quelques activités sont concernées par cette taxe, contrairement à la taxe professionnelle qui était proportionnelle à la surface du bâtiment dans lequel le bénéfice était produit.

3) Appel d'offres concernant l'achat des 4000 autocuiseurs

La SEIVA a voulu revenir sur un événement qui a fait l'actualité cet été : l'achat de 4000 autocuiseurs inoxydables.

Patrick HARCOUET explique que le centre étant soumis aux codes du marché public, il est obligé de faire un appel d'offres lorsqu'il a besoin d'un achat conséquent. Le centre les passe sur internet. Les offres sont donc accessibles à tous. Valduc avait besoin de 4000 cocottes-minute destinées au transport de matières sensibles – du plutonium et non des déchets – au sein du centre de Valduc.

Ces conteneurs de 17 litres doivent être, selon le cahier des charges, étanches, légers, suffisamment solides pour résister à une éventuelle chute, inoxydables et doivent avoir des poignets.

L'information a été relayée par le CEDRA, collectif contre l'enfouissement des déchets radioactifs, en conflit avec l'ANDRA, Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs d'après Patrick HARCOUET. Au total, le Directeur de Valduc a été contacté par 17 journalistes français et étrangers : TF1, France 3, AFP, M6, BBC, etc. Des articles ont été publiés également dans le Canard Enchaîné, Hara-kiri, etc.

Selon Patrick HARCOUET, la presse s'est amusée à relayer cette information car l'été est une période creuse en terme d'événements.

Les cocottes-minute, bien que considérés comme objet du quotidien, conviennent aux besoins du centre et sont utilisées depuis les années 60. Elles permettent également une économie financière par rapport à des contenants de radioprotection qui ne seraient pas forcément de meilleure qualité. Ce mode de transport est connu et approuvé par les autorités de sûreté.

Le centre de Valduc ne communiquera pas le nom de la société retenue pour cet appel d'offres. **Les Elus membres de la SEIVA ont, néanmoins, exprimé le désir de la préférence aux entreprises locales.**

Catherine BURILLE et Véronique GUITTON regrettent que le centre n'ait pas répondu immédiatement à l'appel des journalistes.

Marie-Roberte VIVIER : L'appel d'offre doit-elle forcément passer sur internet ?

Patrick HARCOUET : Oui c'est obligatoire.

Véronique GUITTON : Si on répond clairement aux journalistes, ils n'ont pas besoin de monter ça en épingle !

Eric PIDERIT : Les articles non-excessifs peuvent très bien se vendre autant si ils apportent des preuves. Ca, c'est une vieille image que l'on donne au journalisme ! Il ne faut pas mettre tout le monde dans le même sac !

Patrick HARCOUET : Non, je crois qu'ils ont voulu opposer la technologie high-tech de Valduc et la technologie bas de gamme des cocottes. C'est ce qui les a amusés ! On peut prendre cela sur le ton de la plaisanterie.

Véronique GUITTON : Concernant les sujets sensibles comme le centre de Valduc et ses activités, la plaisanterie n'est pas le mode d'expression prioritaire.

Elodie JANNIN : Il n'y a pas eu que des plaisanteries. Les gens se sont posé des questions.

Patrick HARCOUET pense que Valduc n'aurait pas dû préciser dans l'appel d'offres que les autocouiseurs étaient destinés au transport de matières sensibles car c'est cette information qui a déclenché la polémique.

L'échange continue. Véronique GUITTON s'interroge sur la réactivité du centre lorsque la SEIVA leur envoie des courriers. Exemple : la question des rejets liquides du centre.

Patrick HARCOUET indique qu'il attendait d'avoir une réponse sûre avant de l'envoyer.

Patrick HARCOUET profite de cette réunion pour rappeler qu'à la demande de la SEIVA, Valduc organise une journée de formation destinée aux riverains le 7 octobre prochain.

Comme les enfants hors périmètre PPI vont à l'école à Lamargelle donc dans le périmètre PPI, Catherine BURILLE suggère que ce périmètre soit élargi. Que se passera-t-il pour eux le jour où il y aura un accident ?

Patrick HARCOUET n'est pas opposé à l'idée d'inviter à cette formation des riverains hors PPI. Seule demande : ces personnes doivent être validées par leur conseil municipal.

Catherine BURILLE réagit : cette formation est destinée aux habitants des villages comme il avait été convenu lors de la réunion SEIVA-CEA en 2012 et ces derniers n'ont pas à être validés par le conseil municipal selon elle.